

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 17 FEVRIER 2022. LIEUX DIVERS, VISIOCONFERENCE.

---

Présents : BOULOUNAUD Gérard, BOULIANNE Alain, BORIOS Olivier, COLOMA Michel,  
FERNANDES Edouard, JANY Eric, KITEGI Christine, MAHEUX Michel,  
NEGUERUELA Sophie, REY Lionel, UTARD Corine, VERGNES Alexandra

Invités :

Excusés : CHASSAIGNE Stéphanie

Assistent :

*Début de la réunion : 19 heures 05*

### **1. Avis relatif à la demande d'affiliation FFN formulée par le club TOULOUSE TRIATHLON METROPOLE**

Le club TOULOUSE TRIATHLON METROPOLE a formulé une demande d'affiliation FFN auprès de la ligue Occitanie, cette demande est motivée par sa volonté d'assurer la formation de ses licenciés étudiants désireux de passer le DPJEPSAAN.

Suite au rejet de cette demande, le Président de la ligue Occitanie de Triathlon a écrit au Président de la Ligue d'Occitanie de Natation afin de lui faire part de son étonnement, et de solliciter un nouvel examen de la demande.

Le Comité directeur du CD31 a été consulté sur cette demande et à la majorité de onze voix contre une, le comité directeur du CD31 émet un avis défavorable à la demande d'affiliation formulée par le TOULOUSE TRIATHLON METROPOLE, pour les raisons suivantes :

- Dans le cadre de la formation DPJEPSAAN évoquée par le Président de la ligue Occitanie de Triathlon, les stagiaires étudiants sont tenus d'effectuer 70 heures de formation au sein d'une structure affiliée à la FFN. Ceci est actuellement réalisé au sein des structures existantes sans aucune difficulté et de manière parfaitement pérenne,



- L'affiliation à la FFN prévoit un 100% licences alors même que le club TOULOUSE TRIATHLON METROPOLE a déjà précisé ne pas souhaiter participer aux compétitions de natation FFN organisées au sein du département,
- Cette affiliation pourrait, à terme, mettre les associations déjà existantes en difficulté s'agissant de l'attribution des créneaux d'entraînement sur les infrastructures toulousaines déjà saturées.

Cet avis est transmis pour information au Président de la ligue d'Occitanie de natation.

## **2. Gestion des forfaits « Covid » aux compétitions départementales**

Le CD31 a reçu des demandes de remboursement de frais d'engagements émanant de clubs de la Haute-Garonne à la suite des multiples forfaits pour cause de Covid.

Il convient à ce stade de rappeler que le CD31 a toujours fait preuve d'une certaine souplesse dans la gestion des engagements en compétition en ne facturant pas les forfaits non déclarés, et en acceptant les demandes d'engagements post clôture, sans doublement du tarif. Ceci permet en effet au plus grand nombre de participer aux compétitions.

D'autre part, toujours dans le but de ne pas pénaliser les clubs, CD31 ne les a pas sanctionnés financièrement lorsqu'ils ne respectent pas les quotas d'officiels lors des compétitions départementales.

En l'état de cette souplesse, ainsi que du caractère ponctuel des forfaits Covid, le comité directeur du CD31 se prononce à l'unanimité de ses membres, contre le remboursement desdits forfaits Covid.

## **3. Actualisation du programme de Natation course suite aux modifications du programme régional**

Pour suivre le calendrier des échéances internationales et le fonctionnement de la FINA en années civiles, et non plus en saisons sportives, la FFN fonctionne désormais également en années civiles de sorte qu'une saison se déroule dorénavant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Cette modification a entraîné une actualisation des programmes sportifs nationaux, puis régionaux alors même que le CD31 était directement impacté par la crise sanitaire et dans l'impossibilité d'organiser des compétitions sur une longue période.



Le programme régional a été actualisé récemment, notamment à la suite des modifications des programmes internationaux et de l'indisponibilité de certains bassins. Le CD31 a donc également dû actualiser et compléter son programme initial.

Un ETD a été organisé tout récemment et le programme départemental tenant compte des indisponibilités de bassin et des nouvelles contraintes d'agenda sportif est désormais à jour et est accessible sur le site du CD31.

La désignation des jurys de tête est également en cours d'actualisation afin de tenir compte des modifications apportées au programme initial.

#### **4. Point sur la préparation du Meeting National des Maîtres à TOULOUSE**

Le site internet dédié au Meeting national des maîtres à TOULOUSE qui se tiendra le samedi 14 mai 2022 a été mis à jour et la demande de labellisation est en cours auprès de la FFN.

Ce meeting aura pour clubs supports une association TAC/TOEC.

#### **5. Questions diverses**

La Coupe de France des départements aura lieu les 14 et 15 mai à Castres. Il conviendra donc de prévoir la désignation des encadrants et entraîneurs des équipes de la Haute-Garonne.

Le CD31 réfléchit à la manière la plus opportune de soutenir les officiels du comité qui sont à pied d'œuvre sur les compétitions organisées sur notre territoire.

Plusieurs propositions sont à l'étude. Par exemple, il est envisagé la possibilité de faire faire des tee-shirts ou polos à destination des officiels du CD31 (devis à solliciter).

Il est également évoqué la possibilité de fournir des viennoiseries et boissons à chaque compétition. Les modalités restent à définir.

*Fin de la réunion : 20 heures 15*

**Gérard BOULOUNAUD**

**Président**

Original signé

**Lionel REY**

**Secrétaire Général**

Original signé